

La voix de l'industrie du forage au Québec Bulletin #37 – 16 octobre 2015

SST – Accès aux services du Centre patronal

Comme membre de l'AEFQ et de l'APMLQ, vous avez accès aux ressources du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec. En plus de publier la revue *Convergence*, le Centre patronal offre de multiples formations données en salle, à Montréal et à Québec, en entreprise et en ligne. À cela s'ajoutent des webinaires et des événements couvrant différents sujets d'intérêt en santé et sécurité du travail.

Quelques formations offertes



Alcool et drogues au travail : Droits et obligations; Comprendre et gérer le volet médical en SST; Gestion des cas de troubles musculo-squelettiques; Sanctions disciplinaires et SST; SIMDUT 2015 : gérer la transition, etc.

À qui s'adressent les formations ?



La mission du Centre patronal est d'aider les employeurs à assumer le leadership de la gestion de la santé et de la sécurité du travail. Les formations s'adressent exclusivement aux représentants de l'employeur. Toutefois, certaines formations sont particulièrement destinées aux membres des comités de santé et sécurité et aux travailleurs. Les professionnels de la consultation ne peuvent y assister.

Loi du 1 %

La formation du Centre patronal est admissible comme dépense de formation (N° d'agrément : 0000630) en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Pour en savoir plus : www.centrepatronalsst.qc.ca